

Compte lecteur/Prolongation

En s'identifiant sur le catalogue tous les emprunteurs de la bibliothèque peuvent accéder à leur compte lecteur.

L'accès à votre compte lecteur vous permet de savoir quels documents vous avez empruntés, et à quelle date vous devez les restituer à la bibliothèque.

1 - Cliquez ici , puis choisissez "S'identifier" en haut à droite de l'écran.



2 - Si vous avez un identifiant Unîmes, cliquez sur l'option "Université de Nîmes", sinon choisissez le lien "Lecteurs extérieurs".

3 - Cliquez sur votre nom en haut à droite.

4 - Cliquez ensuite sur "COMPTE LECTEUR".

Vous pouvez prolonger vos prêts de certains livres.

"Prolonger" apparaît dans votre compte-lecteur, rubrique "Mes prêts". En cliquant, vous pouvez alors bénéficier de 10 jours de prêt supplémentaires à compter de la date de retour initiale.

Attention, dans certaines circonstances, la prolongation n'est pas possible.

Il vous faut alors rapporter les documents à la date de retour prévue initialement.

- Certains documents ne sont jamais prolongeables (vidéos, codes).

- Les documents réservés ne peuvent pas être prolongés.

- La prolongation de chaque document ne peut excéder 10 jours pour les étudiants L, M, et les lecteurs extérieurs et 28 jours pour les Enseignants et Chercheurs.

- Les prêts pendant les fermetures de la BU (vacances d'été et de Noël) bénéficient d'une durée allongée, et ne sont pas prolongeables.

- En cas de retard ou de blocage vous ne pouvez pas profiter de ce service.